

DEPARTEMENT MARNE
ARRONDISSEMENT EPERNAY
CANTON ESTERNAY
Commune de COURGIVAUX

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de COURGIVAUX (51310)
Par suite d'une convocation en date du 29 novembre 2021 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 3 décembre 2021 à 19h10 sous la présidence de Sylvie LEFRANC, Maire

En exercice : 9
Présents : 6
Votants : 8

Présents : LEFRANC Sylvie, BONNART Alain, BULAND Dominique, NAROZNY Emmanuel, TEMPLIER Arnaud, HETIER Xavier

Absent excusé : COCHET Pascal (pouvoir à HETIER Xavier), MALLET Vanessa (pouvoir à TEMPLIER Arnaud), GOUJAT Sébastien

Secrétaire de séance : BONNARD Alain.

Séance du 3 décembre 2021

Délibération : N° 2021-12-028

Autorisation de signer une convention d'adhésion au CDG51 pour la mission RGPD

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement son article 25,

Vu le décret n° 85-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion.

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur le Protection des données, soit « RGPD »).

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Vu la délibération du 8 novembre 2021 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Marne créant la mission R.G.P.D au bénéfice des Collectivités et Etablissements publics de la Marne qui le demandent.

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la commune de Courgivaux, dont le non-respect entraîne des sanctions lourdes.

Le RGPD s'applique à la commune de Courgivaux pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique.

Afin de répondre aux obligations en la matière des collectivités territoriales et des établissements publics de la Marne qui le souhaitent, le CDG de la Marne propose à compter du 1^{er} janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité

Territoriale :

- Dans la démarche d'évaluation des risques liées à la protection des données personnelles.
- Et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD.

Elle comprendra :

- La mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données, dont la désignation constitue une obligation légale pour toute entité publique. Le Délégué à la Protection des données est le CDG51. Il sera assisté d'une équipe dédiée au RGPD.
- Des réunions d'information / sensibilisation
- La mise à disposition d'une base documentaire : modèles types (fiches de registre, mentions ...) / procédures types / supports de communication
- L'accompagnement dans la réalisation des états de lieux / inventaires
- L'accompagnement à la réalisation des fiches de registre et à la mise à jour du registre de traitements.
- Des conseils / recommandations / avertissements / préconisations de plan d'actions en matière de protection des données.
- L'accompagnement à la réalisation des analyses d'impact.
- L'analyse sur demande de la conformité au RGPD de contrats / conventions / formulaires / dossiers et apport de préconisations et de mentions.
- L'accompagnement dans le traitement des demandes d'exercice de droits.
- L'accompagnement en cas de violation de données.
- Le relais auprès de la CNIL
- La présentation d'un rapport annuel.


Le coût annuel de cette mission pour la commune de Courgivaux au titre de l'exercice 2022 est de 100.00 euros

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- D'autoriser le Maire à signer la Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D avec le Centre de Gestion de la Marne.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.

Le Conseil adopte : à l'unanimité des membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courgivaux le 3 décembre 2021

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-
préfecture Epernay le 8 décembre 2021
et de la publication, le 8 décembre 2021
Fait le ... 8 décembre 2021
Le Maire, 

Madame le Maire,
Sylvie LEFRANC

